1. Record Nr. UNINA9910280875403321

Autore	Cardon Vincent
Titolo	Retraites des salariés intermittents des spectacles / / Vincent Cardon
Pubbl/distr/stampa	Paris, : Département des études, de la prospective et des statistiques, 2018
ISBN	2-11-139943-4
Descrizione fisica	1 online resource (22 p.)
Soggetti	Industrial Relations & Labor Cultural studies égalité hommes-femmes
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	Près de 14 000 retraités des spectacles perçoivent aujourd'hui une pension de retraite au terme d'un parcours professionnel marqué par l' intermittence. Depuis 1989, le nombre de retraités des spectacles a fortement progressé, suivant en cela l'évolution des effectifs intermittents au cours des trente dernières années. Les intermittents des spectacles dépendent du régime général pour leur retraite de base et disposent d'une retraite complémentaire, servie par Audiens. Les retraités des spectacles prennent en moyenne leur retraite à 62 ans, et l'immense majorité d'entre eux (93 %) bénéficient d'une pension de retraite générale à taux plein. En 2009, le montant annuel moyen de la pension totale versée aux anciens salariés intermittents des spectacles est de 18 180 euros, soit 1 520 euros mensuels. Le montant moyen des pensions totales diminue, du fait de l'érosion des retraites de base et complémentaires dont le montant baisse à mesure que les flux d' entrée en jouissance de la retraite se succèdent. Un nouveau retraité de 2009 touche ainsi une pension inférieure de 10 % à celle d'un nouveau retraité de 1999. La baisse de la pension de base s'explique essentiellement par la diminution du salaire annuel de référence servant de base au calcul de son montant. Les retraites complémentaires, gérées par des institutions différentes selon la

catégorie professionnelle (Agirc pour les cadres, Arcco pour les artistes et non cadres) évoluent de façon plus contrastée. Si elles diminuent globalement, elles s’améliorent pour certaines catégories comme les artistes, jouant ainsi un effet compensateur de la baisse de la pension de base. Enfin, l’évolution des retraites sur vingt ans révèle de profondes inégalités non seulement intergénérationnelles mais aussi interprofessionnelles et de genre : les retraites totales des artistes et des non-cadres ayant pris leur retraite en 2009 sont inférieures de près de 13 000 euros annuels à celles des cadres. En outre, les femmes intermittentes…